



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 18 décembre 2013

CM 5789/13

CONSULT
PE

COMMUNICATION

CONSULTATION

Correspondant : dri.consult@consilium.europa.eu

Tél. : +32.2-281.9933, Mme MRAZEKOVA, Direction Relations interinstitutionnelles

Objet: **Consultation du Parlement européen, par le Conseil,**

sur la proposition de décision du Conseil autorisant la France à appliquer un taux réduit concernant certaines taxes indirectes sur le rhum « traditionnel » produit en Guadeloupe, en Guyane française, en Martinique et à La Réunion et modifiant la décision 2007/659/CE

[réf. 2013/0413 (CNS) - COM(2013) 839 final - doc. 17115/13]

Conformément à la procédure arrêtée par le Conseil (cf. article 12, point 2. c) de son règlement intérieur), nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil la consultation en objet.

Je vous remercie de me faire connaître avant le **23 décembre 2013 à 12h00** par e-mail (dri.consult@consilium.europa.eu) si vous avez des observations à formuler.

Si aucune observation n'est formulée dans les délais précités, la décision sera acquise.